



COALITION QUÉBÉCOISE POUR LE CONTRÔLE DU TABAC

819 rue Roy Est, Montréal, QC H2L 1E4; tél.: (514) 598-5533; télécopieur: (514) 598-5283; coalition@cqct.qc.ca; www.cqct.qc.ca

23 décembre 2003

ENCORE LA CONTREBANDE DE CIGARETTES ? REMETTONS LES PENDULES À L'HEURE

LE JOURNAL DE MONTRÉAL / VENDREDI 5 DÉCEMBRE 2003

On craint une hausse de la criminalité

La hausse des taxes sur les cartouches de cigarettes fait bien des mécontents dans l'industrie du tabac. Bien sûr, tous prévoient une baisse des ventes, mais c'est surtout une hausse possible de la criminalité qui inquiète.

« Il y aura sûrement un impact négatif sur les ventes, même si cela est difficile à évaluer. Ce qui m'inquiète, c'est que plus les cartouches de cigarettes valent cher, plus il y a de chances de taxes signifie une augmentation de la criminalité », affirme Louis Gauvin, porte-parole de la Coalition.

« À un peu plus de 60¢, la cartouche est de loin le produit le plus vendu au Québec », affirme Louis Gauvin, porte-parole de la Coalition.

Le ministre avait déjà fait part de son intention, lundi dernier, de baisser les taxes sur le tabac pour les ajuster à celles de l'Ontario.

« Le prix des produits du tabac est un déterminant important dans la décision d'arrêter de fumer. La hausse annoncée aujourd'hui contribuera donc à réduire le tabagisme, notamment chez les jeunes. Elle améliorera également l'état des revenus du gouvernement tout en maintenant des taux de taxation similaires de ceux de l'Ontario », a déclaré le ministre en confirmant la hausse.

La hausse de la taxe se traduira par des revenus de 35 millions de dollars additionnels pour le gouvernement du Québec pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2004, et de près de 100 millions de dollars annuellement pour les années ultérieures.

La nouvelle a réjoui la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac, un organisme qui lutte contre le tabagisme.

Cette augmentation pourrait se traduire par une cohorte de 5000 personnes qui arrêteront de fumer ou ne commenceront pas, estime Louis Gauvin, porte-parole de la Coalition.

De plus, les coffres de l'État s'enrichiront d'une somme appréciable, à fait valoir M. Gauvin.

La Coalition réclame que le produit de la vente des cigarettes soit utilisé pour financer des programmes de prévention et de réduction des risques.

Mécontents

Toutefois, la hausse des taxes sur les cartouches de cigarettes fait bien des mécontents dans l'industrie du tabac. Bien sûr, tous prévoient une baisse des ventes, mais c'est surtout une hausse possible de la criminalité qui inquiète.

« Il y aura sûrement un impact négatif sur les ventes, même si cela est difficile à évaluer. Ce qui m'inquiète, c'est que plus les cartouches de cigarettes valent cher, plus il y a de chances de taxes signifie une augmentation de la criminalité », affirme Louis Gauvin, porte-parole de la Coalition.

« À un peu plus de 60¢, la cartouche est de loin le produit le plus vendu au Québec », affirme Louis Gauvin, porte-parole de la Coalition.

Le ministre avait déjà fait part de son intention, lundi dernier, de baisser les taxes sur le tabac pour les ajuster à celles de l'Ontario.

« Le prix des produits du tabac est un déterminant important dans la décision d'arrêter de fumer. La hausse annoncée aujourd'hui contribuera donc à réduire le tabagisme, notamment chez les jeunes. Elle améliorera également l'état des revenus du gouvernement tout en maintenant des taux de taxation similaires de ceux de l'Ontario », a déclaré le ministre en confirmant la hausse.

La hausse de la taxe se traduira par des revenus de 35 millions de dollars additionnels pour le gouvernement du Québec pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2004, et de près de 100 millions de dollars annuellement pour les années ultérieures.

La nouvelle a réjoui la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac, un organisme qui lutte contre le tabagisme.

Cette augmentation pourrait se traduire par une cohorte de 5000 personnes qui arrêteront de fumer ou ne commenceront pas, estime Louis Gauvin, porte-parole de la Coalition.

De plus, les coffres de l'État s'enrichiront d'une somme appréciable, à fait valoir M. Gauvin.

La Coalition réclame que le produit de la vente des cigarettes soit utilisé pour financer des programmes de prévention et de réduction des risques.

Le Soleil, 5 décembre

Ottawa accusé de fermer les yeux sur la vente illégale

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral encourage indirectement la contrebande en fermant les yeux sur la vente de cigarettes illégales qui ne respectent pas les lois anti-tabac, accusent les employés des travailleurs des manufactures de tabac et le député du Bloc québécois, René Lévesque.

En conférence de presse, hier, il a fait part de son inquiétude à la ministre de la Santé, Anne McLellan, pour qu'elle fasse appliquer les règlements et les lois anti-tabac, dont le règlement sur l'étiquetage. Fausses de cigarettes achetés récemment et placés devant eux à titre d'exemple, les représentants des travailleurs de l'industrie du tabac en sont très inquiets de l'impact de la contrebande de cigarettes sur leurs emplois.

« Les fumeurs paieraient 10 milliards de cigarettes illégales par année », affirme Louis Gauvin, porte-parole de la Coalition.

« L'augmentation des taxes sur le tabac, au cours des dernières années, a fait grimper le coût d'une cartouche de cigarettes. Pour plusieurs, c'est incalculable pour tenter de se les procurer à moindre coût. Si une cartouche de cigarettes coûte 60¢, on affirme avoir pris des mesures pour empêcher la contrebande de cigarettes », affirme Louis Gauvin, porte-parole de la Coalition.

« Au bureau de la justice, on affirme avoir pris des mesures pour empêcher la contrebande de cigarettes », affirme Louis Gauvin, porte-parole de la Coalition.

« M. Lévesque, porte-parole de la Coalition, a déclaré que les fonctionnaires de la justice ont pris des mesures pour empêcher la contrebande de cigarettes », affirme Louis Gauvin, porte-parole de la Coalition.

La Voix de l'Est

Actualités, samedi 6 décembre 2003

« Le gouvernement ambitionne plusieurs fumeurs croient que la... »

Le Quotidien

Nouvelles générales, mardi 9

Vente de tabac de contrebande. Les policiers procèdent à l'arrestation de... »

Le Quotidien

Nouvelles générales, mercredi 10 décembre

Contrebande du tabac

À Tabri de l'imm...

Le Quotidien

Nouvelles générales, samedi 6 décembre 2003, p...

La contrebande présente à Granby

Une fois de plus, l'industrie du tabac et ses alliés brandissent le spectre de la contrebande dans le but de s'opposer aux hausses des taxes par les gouvernements fédéral et provinciaux. La communauté de la santé ne nie pas que des cigarettes de contrebande soient disponibles. Toutefois, contrairement à ce que laisse entendre l'industrie du tabac, l'ampleur de ce problème est fort différente de la crise qui nous a frappé au début des années 1990.

En effet, à cette époque, l'industrie du tabac a joué un rôle primordial pour alimenter le marché de la contrebande dans le but de forcer les gouvernements à baisser les taxes. D'ailleurs, le gouvernement fédéral a entrepris des démarches légales aux niveaux civil et criminel contre certaines compagnies de tabac pour leur complicité dans le marché de la contrebande.

Bien que ce soient les compagnies de tabac canadiennes qui ont créé ce problème au début des années 1990, il ne faut pas se surprendre qu'il existe toujours des individus qui cherchent à s'accaparer d'une portion du marché à l'aide de cigarettes de contrebande.

Les nouveaux cris d'alarme venant des compagnies de tabac et d'autres organisations qui bénéficient de la vente du tabac font tout simplement partie d'une campagne continue contre l'augmentation des taxes sur le tabac (car cette mesure réduit la consommation). Présentement leur campagne mise sur le phénomène des ventes illégales et la contrefaçon pour tenter à nouveau de faire reculer nos gouvernements. Mais, ils en exagèrent grossièrement l'ampleur car, comme nous le verrons plus loin, d'autres indicateurs ne viennent tout simplement pas soutenir leurs allégations.

1) UN NOUVEAU SCANDAL?

À chaque hausse des taxes ou à chaque possibilité de hausse des taxes, des cris d'alarmes émanent des compagnies de tabac et de leurs alliés concernant la résurgence de la contrebande, tout comme ils l'ont fait en décembre dernier suite à la hausse de 2,50 \$ de la taxe provinciale. En effet, les gémissements de l'industrie concernant la contrebande, accompagnés des sermons contre les hausses des taxes, existent à l'échelle de la planète et sont loin d'être un phénomène unique au Canada.

La contrebande de tabac est un phénomène global qui ne repose pas sur les petits contrebandiers ni sur les fumeurs qui cherchent à éviter de payer des taxes élevées. Le quart des exportations mondiales de cigarettes sont destinées à la contrebande et ce commerce illicite est alimenté par l'industrie du tabac¹. Ce pourcentage est bien plus élevé que celui du marché illégal de la plupart des autres biens de consommation vendus sur les marchés mondiaux².

Tant que l'industrie du tabac ne se retrouve pas accusée de complot dans la contrebande (ce qui peut éventuellement lui coûter cher en termes de poursuites, de problème de relations publiques et de perte de crédibilité auprès des gouvernements), la contrebande de tabac favorise nettement les intérêts des compagnies nationales et multinationales du tabac. En effet, la contrebande réduit les prix des cigarettes—augmentant ainsi la demande—, permet l'introduction de marques illégales dans des marchés restreints et sert de prétexte pour combattre les mesures fiscales antitabac comme les augmentations de taxes.

Le refrain de l'industrie et de ses alliés est toujours le même : à l'échelle de la planète, ils prétendent que la contrebande est le résultat des forces du marché (différence des prix entre les frontières, prix trop élevé pour les consommateurs) et partout, ils prônent la solution de baisser les taxes. Mais là où les taxes ont été diminuées pour tenter d'enrayer la contrebande, le problème de santé publique a augmenté : la consommation de tabac a augmenté et les revenus des gouvernements ont diminué.

De plus, lorsque les taxes sur le tabac demeurent stables, l'industrie procède elle-même à des augmentations du prix afin de majorer ses profits.

En réalité, le prix du tabac est loin d'être la principale cause de la contrebande. La contrebande est plus répandue dans les pays ayant des prix moins élevés³. Plusieurs pays ont combattu le problème à l'aide de meilleurs contrôles, sans toucher aux taxes (la vraie solution demeurant, toutefois, un contrôle à l'échelle internationale)⁴. Le véritable problème, c'est la fraude commise du côté des fournisseurs motivée par le désir de se soustraire aux taxes et d'augmenter la consommation.

BAT worried German smokers driven to black market - Reuters

January 13, 2004

Berlin – (Reuters) British American Tobacco said on Tuesday that higher German tobacco taxes may be driving smokers to the black market after company market research showed cigarette sales in Germany had fallen by 2.4 percent since 2002. ...

The Federal government has raised taxes three times in the past two years and plans to raise the tax on cigarettes three more times in the next two years. On March 1, 2004, the price of a standard pack of cigarettes will rise from three to four euros.

"Our concern is that the new taxes will not stop people smoking, but that they will turn to the black market and cheaper forms of tobacco," the company spokesman said.

"All experts say the taxes increases will not bring in the revenue that the government expects they will," the authors of the company's press release said.

A German Health Ministry spokeswoman said she could not confirm the figures produced by BAT and declined to comment on them.

Cigarette makers to appeal against tax hike ()

MEXICO CITY, Dec 23, 2003 (Crónica/Corporate Mexico by Internet Securities, Inc. via COMTEX) –

British American Tobacco (BAT), manufacturer of cigarettes Boots, Kent, Raleigh and Montana in Mexico, will take legal action against the approval of the 20% additional tax on final prices of cigarettes approved by the Senate. BAT said the tax would destroy the industry, which employs more than 500,000 people in Mexico.

¹ Luk Joossens, sociologue au Centre bruxellois de recherche et d'information des organisations de consommateurs et expert de l'Organisation mondiale de la santé dans Communiqué d'information à l'intention des journalistes, 1ère Conférence internationale francophone sur le contrôle du tabac, 17 septembre 2002.

² « Maîtriser l'épidémie : L'État et les aspects économiques de la lutte contre le tabagisme », Banque mondiale, Washington, 2000

³ Joossens, L., Raw, M., "How can cigarette smuggling be reduced?", British Medical Journal, Volume 321, octobre 2000.

⁴ Joossens, L., Raw, M., "How can cigarette smuggling be reduced?", British Medical Journal, Volume 321, octobre 2000.

2) DIX MILLIARDS DE CIGARETTES ILLÉGALES ?

« Selon les chiffres avancés par les syndicats à partir d'études de la Gendarmerie royale canadienne (GRC), les fumeurs grilleraient environ 10 milliards de cigarettes illégales par année au pays. » (Conférence de presse des syndicats des travailleurs des manufactures du tabac et du député Réal Ménard, rapporté par Le Devoir, 5 décembre 2003)

« Pas moins du quart des 40 milliards de cigarettes consommés au Canada chaque année sont illégales » (Conférence de presse des syndicats des travailleurs des manufactures du tabac, rapporté par Radio-Canada, 4 décembre 2003)

Contrebande des années 1990?

Les syndicats prétendent que la contrebande d'aujourd'hui atteint les mêmes niveaux qu'au cœur de la crise de la contrebande des années 1993 (estimé **25% du marché** des cigarettes en 1993⁵). À l'époque, les médias rapportaient régulièrement qu'un grand nombre de fumeurs se procuraient des cigarettes de contrebande dans toutes les régions du Québec, ce qui n'est manifestement pas le cas aujourd'hui.

Leurs sources?

Pour appuyer leurs allégations, les syndicats des travailleurs des manufactures du tabac prétendent qu'ils se fient à des études de la GRC. Or, le dernier rapport (2003) du Service canadien de renseignements criminels souligne que :

« Depuis 2001, les taxes fédérales et provinciales sur le tabac augmentent graduellement. Malgré cette augmentation, on ne constate aucune hausse subite et comparable à celle de 1993, historiquement considérée le point culminant d'activités de contrebande, du nombre d'activités illicites en rapport avec le tabac. »

Baisse du tabagisme

Selon Statistiques Canada, les ventes rapportées au cours des derniers 12 mois jusqu'en octobre 2003 étaient de **35,9 milliards**. Les ventes rapportées au cours des 12 mois de la période avant la hausse des taxes en avril 2001 (mars 2000 à février 2001 — pour écarter toute possibilité de période de « stockage » pré-taxes) étaient de **43,2 milliards**. Si 35.9 milliards étaient seulement les trois quarts de la consommation réelle en 2003, alors la consommation totale (47.9 milliards) représenterait une **augmentation de 10% de la consommation** comparativement à la période 2000-2001. Cela est réfuté par les indicateurs du tabagisme :

En effet, il est possible de suivre l'évolution du marché du tabac au Canada soit par le nombre de cigarettes vendues soit par la prévalence du tabagisme au sein de la population. Selon les dernières données de Statistiques Canada, il y a eu une baisse progressive des ventes (**diminution de 19,7%**) depuis les 7 dernières années. Parallèlement, les sondages effectués par Santé Canada démontrent que la prévalence du tabagisme au Canada suit la même tendance, **passant de 30,5 en 1995⁶ à 25% en 1999⁷ à 21,0% en 2002⁸ (diminution de 31,1%)**. Il est à noter que les enquêtes sur le tabagisme ne tiennent pas compte du statut légal du tabac consommé : on demande aux personnes interrogées si elles fument ou non. La réalité, c'est qu'il y a eu une forte diminution du tabagisme au Canada, d'où la diminution des ventes légales du tabac. Si les taxes ont provoqué un marché illicite, il n'est pas significatif.

Revenus gouvernementaux

Il est également important de souligner que les revenus gouvernementaux ont augmenté tel que prévu suite aux dernières augmentations de taxes⁹. Une augmentation aussi importante du marché de la contrebande se serait manifestée par des revenus gouvernementaux beaucoup moins élevés.

⁵ Imasco Ltée, Rapport annuel 1993 ; Lindquist Avey Macdonald Baskerville. 1994. "Cigarette smuggling in the United States", 15 août 1994, cité dans le livre : Rob Cunningham, « La Guerre du Tabac », Centre de recherches pour le développement international, 1997

⁶ National Population Health Survey, 1994/95

⁷ Enquête de surveillance de l'usage du tabac au Canada, Résultat 1999, Santé Canada

⁸ Enquête de surveillance de l'usage du tabac au Canada, Résultat 2002, Santé Canada

⁹ (Citant le ministère des Finances du Québec) "La Contrebande n'augmente pas" [suite à la hausse des taxes en juin 2002], La Presse, 30 septembre 2002.

3) RETOUR À LA CRISE DES ANNÉES 1990?

« *Pour l'industrie, il s'agit d'éviter un retour à la situation qui prévalait dans les années 1990.* » (Conférence de presse des syndicats des travailleurs des manufactures du tabac, rapporté par Radio-Canada, 4 décembre 2003)

« *La situation serait similaire à celle de 1993 avant la baisse des taxes.* » (Affirmation de Daniel Rondou, porte-parole du Syndicat international des travailleurs du tabac, rapporté par le journal Métro, 5 décembre 2003)

Situation différente

Comme nous l'avons mentionné précédemment, nous nous retrouvons actuellement devant une situation fort différente comparativement à la crise qui a fait rage en 1993. En effet, le gouvernement fédéral reconnaît maintenant la complicité de l'industrie du tabac au cours de cette crise. Depuis, le gouvernement a mis en place une série de mesures qui empêchent dorénavant les compagnies de tabac d'exporter leurs produits dans le but d'alimenter à nouveau un marché de la contrebande. Par exemple, depuis avril 2001, une **taxe à l'exportation non remboursable de plus de 30,00 \$** s'applique sur chaque cartouche de 200 cigarettes lorsque le volume exporté dépasse 1,5 % de la production d'un fabricant donné. Les poursuites au civil et au criminel entreprises par le gouvernement fédéral contre certaines compagnies et leurs dirigeants constituent également une mesure dissuasive fort efficace.

Marques contrefaites

À cause des enquêtes, des poursuites, de la surveillance et de la taxes à l'exportation, les grands cigarettiers ne sont plus en mesure de participer à la contrebande. C'est dire que s'il y a un marché de 10 milliards de cigarettes illégales, elles sont **ou bien des cigarettes qui ne sont pas des marques populaires** (ce qui serait visible) **ou bien des contrefaçons des marques populaires**. (Il est important de souligner que les fumeurs canadiens sont généralement très fidèles à leurs marques de cigarettes. À l'époque, la crise de la contrebande a explosé car les cigarettes vendues sur le marché noir étaient de marques canadiennes, ce qui n'est pas le cas actuellement.)

Intérêt de l'industrie de combattre la contrebande de grande échelle

Une importante contrebande de marques contrefaites n'est donc pas dans l'intérêt économique des grandes compagnies de tabac. Il est plutôt dans leur intérêt de collaborer avec les autorités gouvernementales pour freiner les contrebandiers actuels pour qu'ils ne s'accaparent pas d'une part significative de leur marché. Les marques contrefaites sont facilement détectables par les grands cigarettiers car ces derniers détiennent des mécanismes de repérage sophistiqués qui les alerteraient si un ou plusieurs détaillants achetaient soudainement significativement moins de leurs cigarettes. Outre leurs systèmes de surveillances de toutes leurs transactions¹⁰, les compagnies de tabac disposent d'une véritable armée de représentants qui sillonnent tous les points de vente au pays. Ils sont donc en mesure de suivre à la trace leurs ventes dans chacune des régions du pays et peuvent rapporter aux autorités toute baisse anormale de leurs ventes dans le but de déclencher les enquêtes nécessaires pour démasquer toute activité de contrebande dans cette région. (Il n'y a pas d'indications que c'est le cas.)

Campagne pour lutter contre les taxes

En somme, l'industrie et ses alliés ne font qu'utiliser le spectre de la contrebande (encore une fois) pour effrayer le public et les gouvernements dans le but d'empêcher la hausse des taxes sur le tabac—et, ça, ça serait tout à fait dans l'intérêt des compagnies de tabac!

Question : À qui profite le crime ?

Étant donné que, pour un faussaire chinois oeuvrant à l'échelle internationale, les marques canadiennes ne représentent qu'un infime potentiel en termes de profitabilité (comparativement à la marque Marlboro, qui se vend à travers le monde), peut-on se poser la question : *qui* seraient les vrais bénéficiaires d'un petit¹¹ marché de cigarettes de contrefaçon au Canada ... ?

¹⁰ Róthman, Benson & Hedges, Rapport annuel, 2002

¹¹ Fraction de 1% du marché canadien (voir point 3)

4) IMMENSE QUANTITÉ DE CIGARETTES DE CONTREBANDE ?

« [Yves-Thomas Dorval] *estime que la nouvelle menace vient des paquets de contrefaçon en provenance de la Chine* » (Yves-Thomas Dorval, porte-parole de Imperial Tobacco, rapporté par le Journal de Montréal, 5 décembre 2003)

« *Les saisies de contrefaçons, de marques d'au moins deux fabricants canadiens, totalisent depuis l'été, en valeur, 21 millions.* » (Yves-Thomas Dorval, Imperial Tobacco, rapporté par La Presse, 6 décembre 2003)

« *Il s'agit soit de cigarettes produites au Canada mais destinées à l'exportation, soit de paquets en provenances d'autres pays, de la Chine, de la Colombie ou des Philippines, par exemple.* » (Conférence de presse des syndicats des travailleurs des manufactures du tabac et du député Réal Ménard, rapporté par le Devoir, 5 décembre 2003).

« *L'équipe [de la GRC sur la frontière du territoire Mohawk d'Akwesasne] a saisi plus de 920 caisses de cigarettes (46150 cartouches), valant 1 million \$ ou 22 \$ par cartouche en taxes fédérales impayées, cette année. Cela dépasse les 617 caisses (31 000 cartouches) saisies l'année passée.* » (The Gazette, 8 décembre 2003)

« *Il y avait 17 points de vente de cigarettes dans les réserves autochtones et maintenant, on retrouve pas moins de 50 points de vente* » (Claude Dupuis, porte-parole syndical de Imperial Tobacco, rapporté par le journal Métro, 5 décembre 2003)

« *Dans les réserves, les cartouches se vendent entre 20\$ et 40\$* » (Serge Lajeunesse, porte-parole du comité d'action politique de Japan Tobacco International, rapporté par le Journal de Montréal, 5 décembre 2003)

Il y a sans doute des cigarettes illégales qui circulent sur le marché canadien. Mais il faut garder en perspective la grandeur du problème.

Par exemple, **21 millions \$** de cigarettes de contrefaçon ne représentent qu'**une fraction de 1 % du marché canadien**¹². En ce qui concerne les saisies de cette année sur la frontière du territoire de Akwesasne, **920 caisses** représentent **moins de 0,02 % du marché canadien**,¹³ alors que la crise de la contrebande des années 1990 affectait **au moins 25 % du marché**. Pour avoir un impact significatif sur le marché canadien, les cigarettes de contrebande provenant des réserves autochtones nécessiteraient un flot constant de **milliers de véhicules à chaque jour** entrant et sortant des réserves, ce qui serait facile à détecter.

5) ENCOURAGE LE VOL ?

« *Plus les cartouches de cigarettes valent cher, plus l'intérêt de commettre des vols dans nos dépanneurs est grand* » (Stéphane Gonthier, VP aux opérations chez Alimentation Couche-Tard, rapporté par le Journal de Montréal, 5 décembre 2003)

« *le nombre de vols de quantités importantes de cigarettes s'est élevé à 30 pendant la même période [depuis l'été]* » (Yves-Thomas Dorval, Imperial Tobacco, rapporté par La Presse, 6 décembre 2003)

¹² Pourcentage estimé à 0,179 % basé sur une estimation du marché total de 11,747 milliards \$: calcul approximatif utilisant les revenus totaux en taxes (8 milliards \$ en 2003) et que pourcentage que représentent les taxes (68,1 %) du prix des cigarettes (selon Imperial Tobacco, communiqué de presse 5 décembre 2003).

¹³ Pourcentage estimé à 0,0127 %, calculé à partir du la valeur de la taxes sur 46150 cartouche (1,0153 millions \$) versus les revenus totaux en taxes (8 \$ milliards en 2003).

Effectivement, l'augmentation de la valeur des produits du tabac en font une marchandise plus susceptible de faire l'objet de vols. Par contre, il ne s'ensuit pas que les gouvernements devraient reconsidérer leur stratégie de réduction du tabagisme par l'augmentation du prix... tout comme ils ne devraient pas décréter des prix moins élevés pour les bijoux dans le but d'empêcher les vols.

Précautions

Les fabricants et les détaillants ont la responsabilité de prendre les précautions de sécurité appropriées – y compris un mécanisme de repérage – afin que la marchandise volée ne puisse pas être revendue. Les produits du tabac sont trop facilement accessibles dans les dépanneurs. Les compagnies de tabac paient des sommes importantes aux commerçants pour installer des étalages dans le but d'assurer la plus grande visibilité possible de leurs produits. Il revient aux fabricants de tabac de s'assurer que leurs produits ne sont plus aussi facilement accessibles. Au lieu de payer pour des étalages, les compagnies de tabac pourraient offrir de l'aide aux commerçants pour aménager des espaces de rangement cadenassés pour entreposer leurs produits, ce qui augmenterait significativement le niveau de difficulté pour les malfaiteurs d'avoir accès à cette marchandise.

6) LAXISME DES GOUVERNEMENTS ?

« Les Syndicats et le Bloc dénoncent le laxisme d'Ottawa, en réclamant un meilleur contrôle sur la fabrication et la vente de cigarettes de contrebande dans les réserves autochtones. ... Ces cigarettes sont fabriquées illégalement et ne respectent pas le règlement sur l'étiquetage des produits du tabac. » (Conférence de presse des syndicats des travailleurs des manufactures du tabac, rapporté par Radio-Canada, 4 décembre 2003)

« Le gouvernement québécois ... ne fait rien pour empêcher la contrebande » (Serge Lajeunesse, porte-parole du comité d'action politique de Japan Tobacco International, rapporté par le journal Métro, 5 décembre 2003)

Mesures pour combattre la contrebande

On ne peut certainement pas traiter le gouvernement fédéral de laxisme puisqu'il a introduit plusieurs mesures pour contrer la contrebande, dont une taxe à l'exportation en avril 2001. Le gouvernement fédéral a également déposé au mois d'août dernier une poursuite au civil contre la compagnie de tabac JTI Macdonald et ses affiliées (R.J. Reynolds Tobacco Holdings, Inc., R.J. Reynolds Tobacco Company, R.J. Reynolds Tobacco International, Inc., R.J. Reynolds Tobacco Co., Northern Brands International, Inc., Japan Tobacco Inc., JT International SA, JTI-Macdonald TM Corp., JT Canada LLC II Inc., JT Canada LLC Inc., JT International Holding B.V., JT International Holding B.V., JT International B.V. et JT International (BVI) Canada Inc.) pour récupérer 1,5 milliard de dollar en taxes perdues à cause de la contrebande.

De plus, la Gendarmerie Royale du Canada (GRC) a porté à la fin février des accusations criminelles contre des dirigeants de ces compagnies (Edward Lang, Dale Sisel, Jaap Uittenbogaard, Pierre Brunelle, Paul Neumann, Roland Kostantos, Stanley Smith et Peter MacGregor) pour leur rôle dans la contrebande.

Enfin, des budgets supplémentaires ont également été accordés à la GRC au cours des dernières années pour accroître la surveillance aux frontières pour prévenir la contrebande, surtout après les événements du 11 septembre 2001.

Les lois doivent être respectées

Ceci étant dit, les groupes de santé sont toutefois d'accord que le gouvernement doit faire respecter ses lois pour tous les produits du tabac vendus au Canada, incluant ceux produits par les autochtones. Si ces cigarettes sont vendues auprès de la population canadienne, elles doivent se conformer aux lois. Par exemple, tous les paquets de cigarettes doivent comprendre les nouveaux avertissements de santé illustrant les effets du tabagisme sur la santé. Toutes les taxes doivent également être perçues. Les gouvernements doivent prendre les mesures nécessaires pour que cesse la vente illicite de cigarettes.

Marquage des produits du tabac

Cependant, les gouvernements fédéral et provinciaux pourraient faire plus. Ils pourraient mettre en place leur propre système de marquage qui leur permettrait de suivre chacune des étapes de distribution des produits du tabac dont les taxes ont été acquittées. Il existe actuellement des technologies de marquage sophistiquées qui fourniraient aux autorités gouvernementales la possibilité de recueillir les données nécessaires pour suivre l'évolution du marché du tabac dans chacune des régions du pays. Un tel système serait surtout utile pour identifier des produits de contrefaçon qui imitent les marques de commerce canadiennes, ce que les autorités ne peuvent faire pour le moment.

7) MENACE D'EMPLOIS ?

« La production, la fabrication, et le transport des produits du tabac procurent de l'emploi à 25 000 travailleurs au Canada, dont 3000 au Québec. L'entreposage, la vente au détail et l'imprimerie représente 21 000 autres emplois » (Conférence de presse des syndicats des travailleurs des manufactures du tabac, rapporté par Radio-Canada, 4 décembre 2003)

Exagérations

L'industrie du tabac exagère fréquemment le nombre d'emplois qui seraient menacés par la réduction des ventes de cigarettes dans le but de faire reculer les décideurs en ce qui concerne les politiques de contrôle du tabac. Les commerces de vente au détail ou les imprimeries ne dépendent pas uniquement du tabac pour leurs affaires. Par exemple, les pertes d'emplois annoncées suite à l'interdiction de la vente du tabac dans les pharmacies ne se sont jamais matérialisées. Prétendre que tous ces emplois disparaîtraient à cause de la contrebande constitue donc une grossière exagération.

Coûts / bénéfices

De toute façon, il faudra bien que les syndicats se rendent à l'évidence qu'il est impossible de concilier les intérêts de la santé publique et les intérêts de l'industrie du tabac et ses employés. Est-ce qu'ils comprennent que ce qui est bon pour le commerce du tabac est mauvais pour la santé de la population? Pour chaque emploi dans le commerce du tabac, un fumeur meurt chaque année. Ont-ils songé à faire une telle analyse coûts/bénéfices?

Taux d'emploi

Les programmes et les mesures gouvernementaux pour réduire le tabagisme continueront à affecter graduellement les ventes des compagnies de tabac, ce qui entraînera inévitablement la réduction d'emplois au sein de cette industrie. Cependant, la diminution du nombre de travailleurs peut facilement se faire par attrition compte tenu de l'impact graduel de la réduction du tabagisme¹⁴. En contrepartie, les argent déboursés auparavant sur les produits du tabac (hautement taxés) seront dépensés sur d'autres produits de consommation : il se créera au moins autant d'emplois qu'il s'en est perdu dans la production du tabac¹⁵.

Ironique...

Il est toutefois ironique que les syndicats des travailleurs des manufactures du tabac soulèvent l'argument de la perte d'emplois causée par la contrebande du tabac alors que Imperial Tobacco a décidé de fermer son usine à Montréal (malgré des profits records) et que deux compagnies (Rothmans, Benson & Hedges et Imperial Tobacco¹⁶) ont annoncé qu'ils ne s'approvisionneront plus auprès des tabaculteurs québécois, entraînant ainsi des pertes d'emplois au Québec.

¹⁴ Allen, R.C. 1993. Le faux dilemme, L'impact des politiques de contrôle de l'usage du tabac sur l'emploi au Canada, University of British Columbia, février 1993, p.40.

¹⁵ Allen, R.C. 1993. Le faux dilemme, L'impact des politiques de contrôle de l'usage du tabac sur l'emploi au Canada, University of British Columbia, février 1993, p.41.

¹⁶ Le Devoir, « Imperial Tobacco n'achètera plus de tabac québécois », 27 novembre 2003